

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 29 octobre 2025  
Date d'affichage 29 octobre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20251104-CM2511-DEL14-DE

***Nombre de conseillers***

|             |                  |
|-------------|------------------|
| en exercice | 29               |
| présents    | 22+7procurations |
| votants     | 29               |

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

**LE QUATRE NOVEMBRE** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFÉUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMÉ.

**Excusés :**

|                      |  |
|----------------------|--|
| M. Sylvie SEQUEIRA   | (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)       |
| M. Gaëtan THOMAS     | (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)         |
| M. Thierry BODIN     | (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)         |
| M. Emmanuel VIGNERON | (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)         |
| Mme Marie DENONCEIL  | (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)     |
| M. Nicolas GUILLARD  | (Pouvoir donné à Mme Sophie DOLLON)        |
| M. Olivia JAMAIN     | (Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL) |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Franck POTAUFÉUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**PASSEPORT DU CIVISME 2026**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le lancement, en 2023, de l'opération « Passeport du civisme » à destination des élèves de CM2 des écoles publiques et privées ;

**Vu** le rapport du Maire.

**CONSIDÉRANT :**

- Que le dispositif permet de sensibiliser les élèves à des valeurs citoyennes et à des actions concrètes autour de six thématiques : devoir de mémoire, protection de l'environnement, se protéger et protéger les autres, solidarité et handicap, patrimoine et connaissance de sa ville, lien intergénérationnel ;
- Que la mise en œuvre de l'opération repose sur des actions donnant lieu à des animations spécifiques et à la remise d'une médaille, avec la participation des partenaires locaux et sur l'adhésion à l'association nationale porteuse du projet ;
- Que la collectivité doit financer l'adhésion à l'association (500 €), l'impression des livrets (426 €) et l'achat des médailles (384 €).

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association « Passeport du civisme » 2026.
- **VALIDE** la commande des impressions des livrets.
- **AUTORISE** l'achat des médailles remises aux élèves.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Franck POTAUFEOUX



Pour Copie conforme

Le Maire,  
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.